



STATIONNEMENT SUR PARTIES COMMUNES DE COPROPRIETE

Par **COMMANDERIE**, le **25/02/2021** à **10:00**

un copropriétaire utilise abusivement les parties communes pour stationner son véhicule alors que le règlement de copro l'interdit.

L'ASL peut-elle avoir recours à la police pour verbaliser si l'AG a autorisé les forces de police ?

Quels recours contre ce copropriétaire idélicat ?

Par **youris**, le **25/02/2021** à **10:45**

bonjour,

si vos parties communes sont accessibles à la circulation publique, la police peut intervenir pour verbaliser mais uniquement s'il y a non respect du code de la route.

salutations